



Fidelity Investments Canada offre maintenant le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

Ce nouveau compte enregistré peut faciliter l'accession à la propriété

Toronto, le 19 avril 2023 – Fidelity Investments Canada s.r.i. (Fidelity) a annoncé que les conseillers en placements et les investisseurs pourront ouvrir un compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) dès le 19 avril 2023 auprès d'intermédiaires financiers et de partenaires en mesure d'offrir ce compte. Fidelity est l'une des premières institutions financières autorisées par l'Agence du revenu du Canada à offrir l'accès à ce nouveau compte enregistré.

Le CELIAPP offre aux personnes qui envisagent d'acheter une première maison un outil supplémentaire pour les aider à épargner à cette fin en y cotisant jusqu'à concurrence de 8 000 \$ par an et jusqu'à 40 000 \$ au total. Ces cotisations sont déductibles et peuvent fructifier à l'abri de l'impôt. De plus, le CELIAPP peut être utilisé en combinaison avec le régime d'accession à la propriété (RAP).

Fidelity dispose d'un certain nombre de ressources éducatives pour renseigner les conseillers en placements et les investisseurs sur les règles, les critères d'admissibilité et les avantages du CELIAPP :

- [Foire aux questions](#)
- [Article : L'ABC du CELIAPP ->](#)
- [Rediffusion \(en anglais\) de webémission sur le CELIAPP](#)
- Baladodiffusion (en anglais) : [David Daladouire](#) | [Peter Bowen et Michelle Munro](#)
- Notre événement « [Posez-moi toutes vos questions](#) » sur [Reddit](#) animé par l'animateur Peter Bowen (en anglais)

« Les Canadiens et Canadiennes qui rêvent de devenir propriétaires dans un contexte où l'accession à la propriété coûte de plus en plus cher ont dorénavant un nouvel instrument d'épargne pour les aider à atteindre cet objectif », a déclaré Cam Murray, vice-président principal, Service à la clientèle et chef de l'information chez Fidelity. « En offrant le CELIAPP, Fidelity est ravie de soutenir les investisseurs qui épargnent en vue d'une mise de fonds pour leur première maison, tout en offrant un service à la clientèle de premier ordre et une expérience numérique hors pair »



À l'instar du CELI et du REER, le CELIAPP permet d'investir dans des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse (FNB) qui mettent à contribution la force, les capacités et les ressources mondiales de Fidelity, y compris ses recherches exclusives. Nous encourageons les investisseurs à consulter leur conseiller en placements pour discuter de la façon dont le CELIAPP peut s'intégrer à leur stratégie globale d'épargne et de placement.

Jusqu'au 24 avril à 17 h (HE), [Fidelity offre aux investisseurs canadiens admissibles une chance de gagner 8 000 \\$](#), qu'ils peuvent verser dans leur CELIAPP*.

Fidelity est déterminée à travailler en collaboration avec les courtiers et ses partenaires tandis qu'ils prennent les dispositions pour pouvoir offrir le CELIAPP aux conseillers en placements et aux investisseurs.

Pour toute question relative à un compte, veuillez vous adresser au Service à la clientèle de Fidelity de 8 h à 20 h (HE) au 1 800 263-4077 (sans frais). Les investisseurs peuvent également poser des questions sur Reddit à [r/fidelitycanada](https://www.reddit.com/r/fidelitycanada).

Pour de plus amples renseignements, visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).

À propos de Fidelity Investments Canada s.r.i.

Chez Fidelity, notre mission consiste à aider les investisseurs canadiens à se bâtir un meilleur avenir et à rester à l'avant-garde. Nous offrons aux investisseurs et aux institutions une gamme de portefeuilles de placement innovants et fiables pour les aider à atteindre leurs objectifs financiers et personnels.

Étant une société d'intérêt privé, Fidelity déploie ses ressources de classe mondiale et ses employés pour le bien des investisseurs et leur réussite à long terme. Nous gérons un actif de 200 milliards de dollars pour nos clients (au 13 avril 2023), y compris des particuliers, des conseillers en placements, des régimes de retraite, des fonds de dotation, des fondations et bien d'autres.

Fidelity est fière d'offrir aux investisseurs un éventail complet de fonds communs de placement et de fonds négociés en bourse en actions canadiennes, étrangères et mondiales, de solutions axées sur le revenu, de stratégies de répartition de l'actif, de portefeuilles gérés, de produits d'investissement durable et de fonds communs de placement non traditionnels, ainsi qu'un programme destiné aux clients fortunés. Les Fonds Fidelity sont offerts par l'intermédiaire de divers réseaux de distribution axés sur les services-conseils tels que les planificateurs financiers, les courtiers en valeurs mobilières, les banques et les compagnies d'assurance.

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Les renseignements sur le compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété sont fondés sur les informations disponibles auprès du gouvernement du Canada au 23 février 2023 et pourraient changer. Fidelity Investments Canada s.r.i., ses sociétés affiliées et les entités qui lui sont apparentées ne peuvent être tenues responsables de quelque erreur ou omission éventuelle ni de quelque perte ou dommage subi. Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chaque investisseur est unique et devrait être examinée par le conseiller juridique ou fiscal de ce dernier.

*Aucun achat requis. Le concours sur le CELIAPP de Fidelity Investments Canada s'adresse aux résidents canadiens qui ont l'âge de la majorité. Les conseillers en placements ne peuvent pas participer au concours. Nul là où la loi l'interdit. Le concours débute le 23 février 2023 à 14 h (HE) et prend fin le 24 avril 2023 à 17 h (HE). Il y a un prix de 8 000 \$ CA à gagner qui sera remis sous forme de chèque et qui pourra être utilisé ou investi à la discrétion du gagnant ou de la gagnante. Le gagnant ou la gagnante devra répondre à une question d'aptitude mathématique. Les chances de gagner dépendent du nombre de participants au concours. Pour consulter le texte intégral des règlements et les renseignements pour participer, veuillez lire le Règlement officiel du concours.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Chris Pepper
Vice-président, Affaires de la société
Fidelity Investments Canada s.r.l
Bureau : 416 307-5388
Cellulaire : 416 795-7762
Courriel : chris.pepper@fidelity.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux @FidelityCanada



Lien connexe :

<http://www.fidelity.ca>